

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; M. IBARS ; L. GASC ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; J-M. DUMAS ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : W. BIGNON par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; J-C ARAGON par M. IBARS ; S. ALLEMAND par L. GASC ; A. KELLY par B. DANIS ; J-D. POUSSIER par D. CUPOLI ; C. PROUTEAU par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par S. JEAN ; C. PINO par D. SAUVADE

Absents : JF. MARY ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

7. Budget supplémentaire 2023 budget ports (Annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil Municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la présente séance concernant l'approbation du Compte du Compte Financier Unique et l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Par délibération du Conseil Municipal de la même séance, le Compte Financier Unique, établi annuellement et conjointement par l'ordonnateur et le trésorier municipal à la clôture de l'exercice budgétaire a été approuvé et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après :

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	36 853,01 €
--	-------------

Section d'investissement :

Dépenses compte 001 « Résultat (déficit) d'investissement reporté »	184 750,35 €
Recettes compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	194 521,33 €
Recettes compte 1064 « plus-values nette sur cessions d'éléments d'actif »	173,39 €



La proposition de Budget supplémentaire sur l'exercice 2023, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2022 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2023.

Il s'équilibre comme suit :

Section investissement..... 204 282,73 €

Section exploitation..... 36 853,01 €

M4 BUDGET ANNEXE DES PORTS

SECTION D'EXPLOITATION

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PROVISIONS		3 000,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES		23 265,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00	0,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		0,00	36 853,01
		TOTAL OPERATIONS REELLES	27 265,00	36 853,01
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 588,01	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		7 000,00	0,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	9 588,01	0,00
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 853,01	36 853,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00	194 694,72
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 588,01	0,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		184 750,35	0,00
21	RESTE A REALISER		9 944,37	0,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	204 282,73	194 694,72
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	2 588,01
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00	7 000,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	9 588,01
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	204 282,73	204 282,73

Au vu des éléments transmis, il est proposé au conseil municipal :

D'adopter le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget annexe des ports détaillé ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE
Pour 23, Contre 3 (C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE)

DECIDE

D'adopter le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget annexe des ports détaillé ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Louis GASC



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 034-213401508-20230627-DEL23_06_27_07-DE

